



Comment negocier dans le cadre d'une succession?

Par **marionline**, le **24/09/2014** à **09:57**

Bonjour,

Face à une succession qui ne me rapporterait presque rien, vues les récompenses qui me sont demandées dans le projet, je voudrais négocier ma signature sur une vente de maison pour une part plus importante.

Comment faire? Je voulais demander au notaire que la personne concernée renonce à ses récompenses mais on m'a dit que ces négociations ne concernent pas le notaire et que les récompenses seraient automatiquement reportées sur un nouveau projet puisqu'elles sont justifiées (même si je sais ,sans pouvoir le prouver, que cet argent n'est pas resté dans la communauté)

Alors comment faire sachant que je n'ai aucune communication avec la personne? Comment négocier? Je lui demande une reconnaissance de dette? un don? cela doit-il se faire a travers un avocat? Je voudrais le faire de manière légale et ne pas m'exposer à une opposition sur chèque ou une plainte pour chantage!

Par **domat**, le **24/09/2014** à **12:21**

bjr,

pour négocier il faut être deux, donc si vous n'avez aucun rapport avec cette personne, ce sera difficile.

si vous ne pouvez pas prouver que ces récompenses ne sont pas justifiées, je ne vois pas pourquoi cette personne vous ferait une reconnaissance de dettes ou un don.

si vous n'êtes pas d'accord sur ces récompenses, vous ne signez la succession et le notaire vous renverra devant un tribunal pour trancher le litige.

cdt

Par **marionline**, le **24/09/2014** à **12:37**

je comprend, mais, si je communique avec cette personne qui a actuellement un acquéreur potentiel et qui est pressée de vendre pour avoir des capitaux et réaliser un autre achat, si je lui explique que je suis d'accord pour ne pas bloquer la vente a condition qu'elle me donne un peu d'argent et qu'elle accepte Comment dois-je organiser cette transaction dans le cadre d'un accord amiable sans avocat?

Par **marionline**, le **25/09/2014** à **09:18**

On m'a parlé de la possibilité d'accord a l'amiable sous seing privé Savez-vous comment je dois proceder?